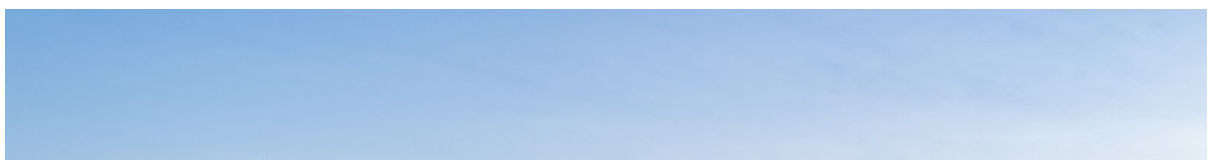
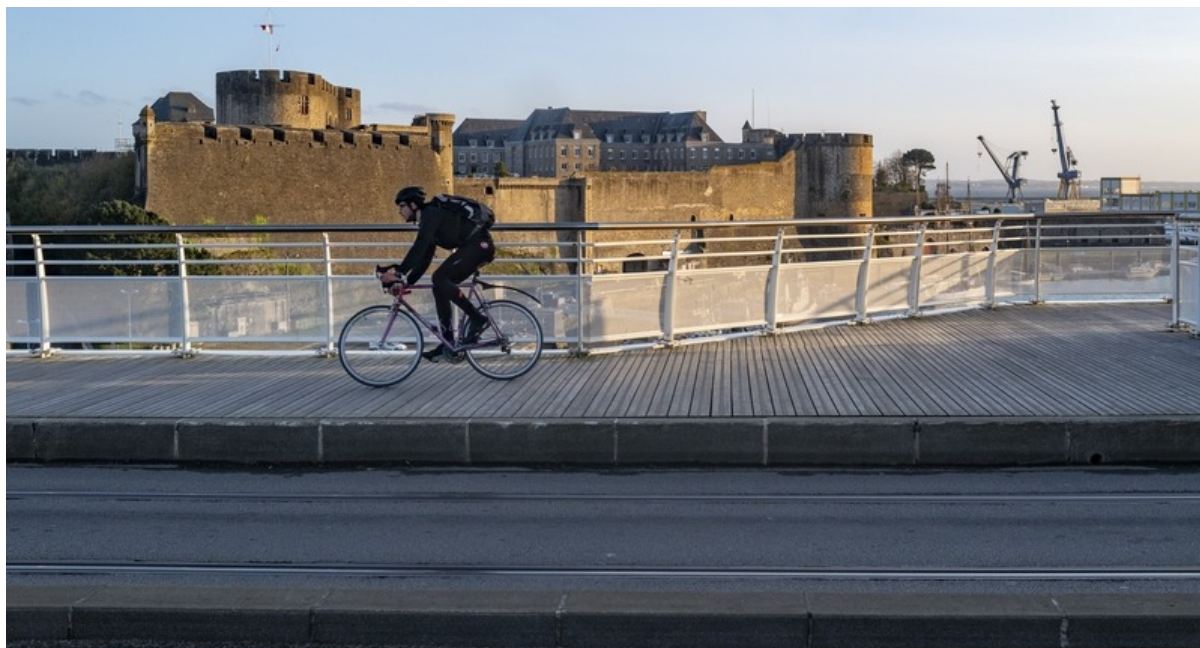


## Se déplacer à vélo à Brest

Se déplacer à vélo toute l'année à Brest, c'est possible ! Et même recommandé ! Brest métropole continue chaque année d'aménager son territoire pour permettre aux cyclistes de circuler et de stationner en sécurité. Et si vous passiez en mode vélo ?







## Les aménagements cyclables

Bien sûr notre territoire est plutôt vallonné, et il faut composer avec d'autres usagers de l'espace public. Mais, ici, de nombreux aménagements existent pour faciliter vos déplacements.

Découvrez dans la carte ci-dessous les itinéraires et quelques astuces pour mieux profiter de vos trajets.



**Le jalonement vélo vous guide pour emprunter les itinéraires les plus sécurisés et agréables. Utilisez autant que possible ces aménagements conseillés, vous serez plus en sécurité pour circuler. Des aménagements sont aussi obligatoires et certaines voies sont interdites.**

Téléchargez [la carte des pistes et aménagements cyclables au format PDF](#) (8 Mo) ou demandez-la en version papier :

- > A l'accueil de l'hôtel de la métropole
- > A l'accueil des mairies de Brest métropole
- > A l'office de tourisme de Brest

Vous y découvrirez les principaux temps de parcours à vélo sur [la Chronocarte](#) (pdf, 1,8 Mo).

A votre disposition également : [la cartographie interactive des aménagements et stationnements vélo](#)



**Aides à l'achat de vélo à assistance électrique.**

Brest métropole propose aux habitants une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) ou de vélos cargo neufs, allant jusqu'à 500 € selon le type de VAE choisi et selon des conditions de ressources.

Pour en savoir plus sur cette aide, rendez-vous sur [la page Demander la subvention vélo à assistance électrique](#).

## Le vélo en pratique à Brest

**Circuler à vélo en toute sécurité**

N'oubliez pas, voir n'est pas être vu : anticipez et soyez réactifs en toutes circonstances !

**Veillez à bien vous équiper :** Le port du casque est fortement recommandé pour les adultes, et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Équipez-vous de vêtements haute-visibilité dès que la luminosité baisse et allumez vos lumières, qui sont obligatoires sur tous types de vélo. L'avertisseur sonore est obligatoire, et les écouteurs sont interdits.

**Respectez le code de la route :** Le vélo est le mode le plus efficace et rapide pour circuler en ville, mais n'oubliez pas de respecter le code de la route. Les aménagements évoluent plutôt en votre faveur, alors profitez-en à bon escient !



Découvrez quelques rappels utiles dans notre guide pratique ci-dessous.

Les services vélos

## Vélos en libre-service

Vélozef, la nouvelle offre de vélos électriques en libre-service de Bibus à Brest métropole. Pour 15 mn, une heure, une journée, grâce à l'application [Donkey Republic](#), vous pouvez trouver, réserver et louer un vélo n'importe où dans Brest.

Découvrir l'offre sur [Bibus.fr](#)

## Location longue durée

Vélocibus est un système de location longue durée (3, 6 ou 12 mois) de vélos à assistance électrique. Vélocibus propose désormais des vélos-cargos, des long-tail et des vélos pliants à la location.

Renseignements : en boutique Bibus ou sur [Bibus.fr](#)



**Vous êtes salariés ? Vous pouvez demander la prise en charge de la moitié de votre abonnement par votre employeur.**

## Le stationnement vélo

Des arceaux vélos pour accrocher les vélos sont présents aux abords des principaux équipements et lieux publics, ainsi que les stations de tramway et de téléphérique. Utilisez un antivol sûr (U recommandé). Un marquage du vélo est également conseillé pour dissuader le vol.

Plus de renseignements sur le marquage sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org) ↗

Des abris sécurisés avec contrôle d'accès sont situés le long de la ligne de tramway et ouverts aux utilisateurs du réseau Bibus disposant d'une carte Korriago, disponibles pour un stationnement la nuit ou à la journée. Plus d'infos sur [Bibus.fr](http://Bibus.fr) ↗

Des consignes individuelles existent à la gare de Brest pour un stationnement longue durée (privatisation des box interdite, règlement d'usage à retrouver [ici](#)).

## Vélo et transport en commun

**Dans le tram ou le téléphérique**, l'embarquement des vélos est autorisé aux horaires suivants :

- > du lundi au vendredi : de 5h à 6h30, de 9h30 à 11h30, de 14h30 à 16h30 et au-delà de 19h30,
- > le samedi : de 5h à 11h30 et au-delà de 19h30,
- > le dimanche et les jours fériés : toute la journée.

Les vélos pliants sont acceptés à toute heure.

**Dans les bus**, seuls les vélos pliants sont acceptés, à toute heure.

**Embarquer son vélo dans les TER Bretagne**, c'est gratuit et sans réservation.

En été, l'embarquement est payant et sur réservation. Il est gratuit le reste de l'année.

Renseignements : en gare SNCF ou sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh) ↗

## GUIDE

# Pratik : Partageons la ville, le guide

décembre 2021

Piétons, cyclistes, conducteurs, retrouvez dans ce guide les bonnes pratiques pour circuler en ville et hors agglomération.

 VERSION ACCESSIBLE (ODT, 26 KO)

 TÉLÉCHARGER (1,28MO)

## Qu'est-ce que le Schéma directeur vélo ?

Le nouveau schéma directeur vélo adopté par le Conseil de Métropole en décembre 2019 définit un programme d'actions et des principes en faveur du développement de la pratique du vélo. Il a pour ambition de faire passer la part modale du vélo de 1,5 % à 4 % en 2025, en accord avec les objectifs du Plan Climat en s'appuyant sur un programme planifié et réaliste avec une échéance volontairement courte pour favoriser le dynamisme de sa mise en œuvre.



Pour plus d'informations, consultez le [document complet](#) ou rendez-vous sur [Jeparticipe.brest.fr](http://Jeparticipe.brest.fr) pour connaître les résultats de la concertation réalisée.

## En savoir plus

Bibus : Exploitant du réseau de transport en commun de Brest métropole ↗

Bapav : association brestoïse et atelier participatif de réparation ↗

Vélohiectif : association ↗



Accessibilité numérique : du fait de leur complexité, les documents de cette page ne peuvent être disponibles en version accessible sur ce site. Il est toutefois possible de les demander directement en format accessible en adressant un mail [via le formulaire de contact](#).

## FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 4 sur 5 au total.

---

### A VÉLO

#### Est-il possible de louer des vélos à Brest ?

Bibus propose une location de vélos classiques ou à assistance électrique. Ce service est réservé aux personnes résidant ou étudiant sur le territoire de Brest métropole.

Pour plus d'informations, contacter Bibus via leur [site Internet](#)  ou par téléphone au 02 98 80 30 30.

---

### A VÉLO

#### Où peut-on trouver le descriptif des circuits de randonnées ?

Les itinéraires des circuits de randonnées sont disponibles :

- > En ligne sur le [site Brest.fr](#)
  - > En format « papier » à l'Office de Tourisme de Brest
- 

### A VÉLO

#### Où trouver un document avec les différents aménagements cyclables ?

Une carte des aménagements cyclables est disponible en [version numérique](#).

Elle est aussi disponible en version papier :

- > A l'accueil de l'hôtel de la métropole
- > A l'accueil des mairies de Brest métropole
- > A l'[Office de Tourisme de Brest](#) 

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Brest.fr](#).

---

### A VÉLO

#### Qu'est-ce que le schéma directeur vélo ?

Le schéma directeur vélo définit un programme d'actions et des principes de référence en faveur du développement de la pratique du vélo. Ce programme s'inscrit dans la continuité de la reconquête de la qualité urbaine, de la revalorisation des modes de déplacements alternatifs et de la politique de santé publique.

Pour plus d'informations, consultez le [document complet](#) ou rendez-vous sur [Jeparticipe.brest.fr](#) pour connaître les résultats de la concertation réalisée.

---



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?  
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **06 avril 2022**



#### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

#### HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30